

Commission Contrats - Finances

Cette Commission suit une trentaine de contrats. Chaque nouveau contrat ,avant signature par le Syndic,est validé par la Commission qui examine plus particulièrement les clauses financières, les aspects techniques restant à la charge des autres commissions compétentes.

Ainsi, au cours de l'exercice, plusieurs nouveaux contrats ont ainsi fait l'objet d'allers-retours.

Pour les contrats en cours, la Commission assure une veille sur les dates d'échéance et de possible remise en concurrence.

Tout au long de l'exercice, le suivi des factures nous permet de débusquer les anomalies, plus particulièrement aux dates de révision des tarifs.

Là aussi quelques fournisseurs ont du revoir leur copie ... ce qui s'est traduit par quelques centaines à quelques milliers d'euros d'économie.

Le « gros travail » de la Commission reste le contrôle des comptes de l'exercice clos et la préparation du budget de l'exercice suivant, en collaboration avec les différentes Commissions. Cette tâche l'occupe de juillet à octobre et se conclut par la présentation des comptes et du budget en Assemblée Générale.